

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1084

Rubrik: Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

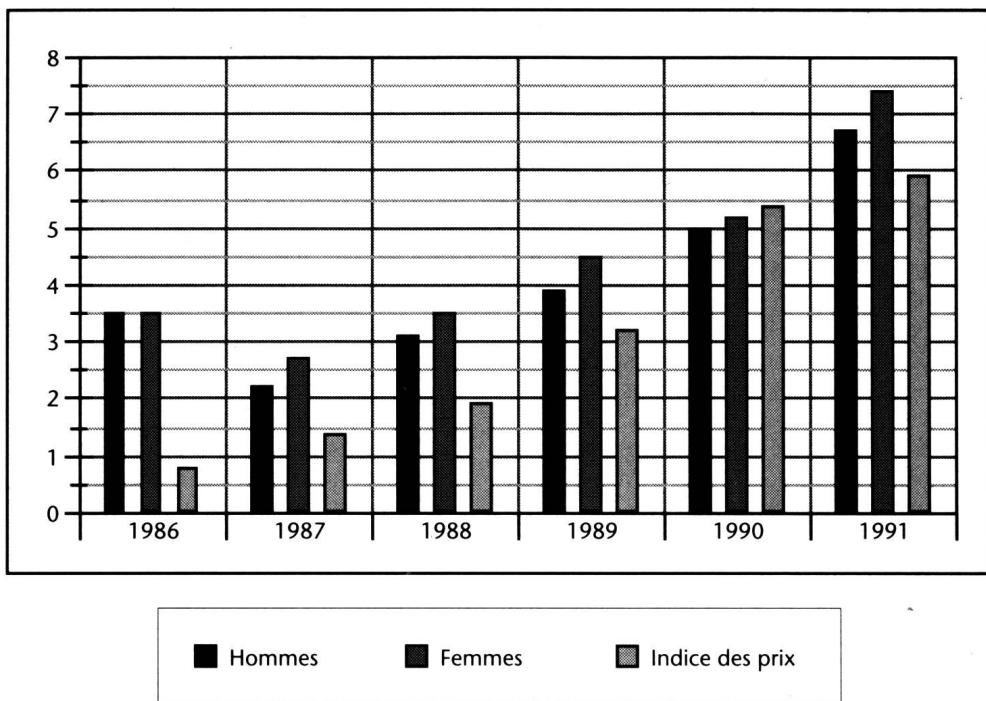
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution des salaires, 1986 – 1991



(réd) Le graphique ci-contre montre les variations de salaire et de l'Indice suisse des prix à la consommation, en pour-cent, par rapport à l'année précédente.

La différence entre l'évolution des salaires et celle de l'indice des prix nous donne la variation en termes réels. On constate qu'elle a toujours été légèrement positive, sauf en 1990 (- 0,3%).

Si les salaires féminins augmentent légèrement plus que les salaires masculins, la différence entre hommes et femmes reste importante et à ce rythme il faudrait plusieurs dizaines d'années pour qu'ils soient égaux.

On remarque parallèlement une baisse de la durée du travail, qui était en moyenne de 42,1 heures par semaine l'année dernière. La durée moyenne a ainsi diminué de 1,3 heure en six ans. Mais les Suisses restent parmi les peuples les plus laborieux: il travaillent en effet, dans l'industrie, 1864 heu-

res par année, contre seulement 1643 en Allemagne. Le Japon (2119 heures), le Portugal (1935) et les Etats-Unis (1904) sont encore plus assidus que les Suisses.

Graphique DP; source: OFIAMT.

MÉDIAS

Le dernier quotidien s'affichant officiellement comme organe du Parti démocrate chrétien, *Popolo e Libertà*, qui paraît au Tessin, devrait se transformer en hebdomadaire ou disparaître.

Radio Evviva a obtenu une concession et se prépare à diffuser de la musique populaire dans l'espace parlant la variété alémanique de l'allemand, c'est-à-dire en Suisse, en Alsace et dans les régions voisines d'Allemagne et d'Autriche.

Quant à *Radio Opus*, qui diffuse de Zurich de la musique classique, elle tolère l'usage partiel du dialecte tout en invitant ses animateurs «à rétablir jusqu'à la fin de 1993 l'usage intégral de l'allemand littéraire».

Exposition à Berne des plus beaux livres suisses édités en 1991. Sur les 201 livres présentés, 22 ont été primés. Cette proportion n'est sérieusement dépassée que pour les livres hors-commerce (5 sur 17). En revanche, aucun des neuf livres de la catégorie Belles-Lettres, des huit livres d'enfants et pour la jeunesse et des trois fac-similés n'a été primé.

LAUSANNE

La Blécherette ou comment poser la question

(ag) Les Lausannois diront s'ils désirent conserver un aérodrome local ou s'ils y renoncent. L'objet soumis à votation est un plan de quartier qui prévoit sur le plateau hangars et piste en dur.

Que le peuple ait l'occasion de trancher, c'est bien. La Municipalité avait envisagé d'abord de traiter l'affaire dans le cadre de ses compétences. Puis, jouant le jeu, elle a accepté de provoquer le référendum.

La procédure a évidemment des caractères de paradoxe puisque la Municipalité présente un projet qu'elle combat ! Mais les Lausannois, vu le durcissement des fronts, s'y retrouvent sans nul doute.

Le débat légitime, pour ou contre l'aviation locale, va donc aboutir à la légalisation d'un plan de quartier sommaire si le peuple lausannois choisit le maintien des avions. L'implantation de la piste et des hangars obérit de maniè-

re lourde, mal étudiée, les possibilités d'utilisation du plateau qui est la seule zone d'envergure de développement de Lausanne.

La question posée est double, donc biaisée. Les partisans de l'aviation, qui feront valoir la carte de l'intérêt régional et d'une certaine modernité, voteront aussi contre l'utilisation optimale d'une zone de développement pouvant assurer l'avenir lausannois. Ceux qui souhaitent que les potentialités de la zone soient préservées voteront contre l'aviation, alors qu'elle pourrait être intégrée à un ensemble cohérent.

On aurait pu imaginer que le peuple soit appelé à se prononcer par exemple à partir d'une demande de crédit d'étude pour maintenir l'aviation, mais à telle et telle conditions. Il aurait pris par oui ou par non une position de principe.

Le plan de quartier tel que présenté est si dévoreur d'espace qu'il n'est pas acceptable. Le risque est grand que, les passions se focalisant sur les avions, on oublie l'urbanisme. Comme le disait un connaisseur, si le peuple devait dire oui, on aura alors accepté de tailler un bonnet de nuit dans une pièce d'étoffe précieuse. ■